

Personnes frappées de non-entrée en matière mises à la rue : Retour à la dignité ! Non à des mesures indignes !

Depuis le 1^{er} avril 2004, les demandeurs d'asile qui font l'objet d'une non-entrée en matière (NEM) sont systématiquement mis sous pression pour les contraindre à disparaître. Ils ne peuvent être aidés que dans les cantons tenus d'exécuter leur renvoi. S'ils ne sont pas emprisonnés, ils ne reçoivent qu'une aide restreinte, qui varie selon les cantons. Certains cantons n'en offrent aucune. Et la menace de se voir priver de cette aide est constamment agitée pour obliger ces personnes à se déclarer volontaires au retour dans le pays qu'elles ont dû fuir. Même là où un minimum vital est accordé, bon nombre de ces personnes n'en bénéficient que partiellement, voire pas du tout, car elles craignent de se présenter à la police pour se faire enregistrer et ainsi pouvoir demander l'aide d'urgence.

Les personnes qui avaient reçu une décision de non-entrée en matière avant le 1^{er} avril sont actuellement jetées à la rue et subissent désormais ce même sort. D'ici fin décembre, des milliers de personnes, dont des femmes et des enfants, voire des bébés, vont donc être considérées comme séjournant illégalement en Suisse. Elles sortiront ainsi des statistiques sans pour autant quitter le territoire helvétique. Et les autorités fédérales envisagent d'élargir cette mesure à tous les requérant-e-s dont la demande d'asile a été refusée et qui sont sous le coup d'une décision de renvoi exécutoire.

En pratique, de nombreux requérant-e-s qui reçoivent une décision de non-entrée en matière ne peuvent pas être expulsés. Concrètement, ils sont donc poussés dans une clandestinité durable, exposés à une précarité telle que leur survie est en danger. Certains risquent de basculer dans une délinquance de survie. La catastrophe humanitaire et la dégradation sociale provoquées sciemment par nos autorités à des fins politiques est indigne d'une démocratie de droit.

Il faut éviter à tout prix que cette situation débouche, à plus ou moins long terme, sur une dégradation intolérable de la vie des personnes et des valeurs de notre société. Il est urgent d'intervenir pour abroger ce système !

Par cette pétition, les soussigné-e-s demandent :

- Que, dans tous les cantons suisses, les autorités assurent vraiment aux personnes victimes des mesures NEM les « moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » (Constitution fédérale, art.12). L'aide accordée par les barèmes d'assistance pour l'asile est un minimum à la limite de la dignité ; la sous-enchère d'assistance pour les personnes victimes des mesures NEM est indigne.
- Que la CDAS continue d'intervenir auprès de la Confédération pour dénoncer l'indignité, l'anti-constitutionnalité et l'absurdité des mesures de mise à la rue des personnes frappées de NEM.
- Que les directeurs/directrices cantonaux des affaires sociales s'engagent résolument contre toute dégradation de l'aide sociale dans la loi sur l'asile, et pour l'abrogation des mesures d'exclusion qui entraînent ce chaos social, et continuent d'interpeller la Confédération à ce propos.

Nom et prénom	Adresse complète	Signature	Demande d'info (x)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

réd.04.12.2004

A retourner à :

SOSF solidarité sans frontières, Neuengasse 8, 3011 Berne, **au plus vite** – nous informerons régulièrement le public sur le nombre de signatures reçues sur www.sosf.ch – mais au plus tard jusqu'au 15 février 2005.

Soutien financier bienvenu à :

SOSF Solidarité sans frontières, 3011 Bern, CCP 30-13574-6, avec la mention NEM-NEE Pétition déc 04